

## Consultation publique PPU Assomption Nord

### Réponses aux questions posées lors de la soirée d'information tenue le 15 février 2017

---

#### DÉBITS DE CIRCULATION

*Question 2* : La commission a bien reçu le lien vers le portail des données ouvertes de la Ville de Montréal concernant le débit de circulation aux intersections. Considérant que les données disponibles sur ce portail sont des données brutes pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, la commission souhaiterait recevoir les données pour les intersections du territoire du PPU et aux alentours de celui-ci dans un format ne nécessitant pas la création d'une base de données.

*Question 3* : Deux résidents du secteur ainsi que la commission souhaiteraient obtenir des projections sur l'évolution des débits de circulation en lien avec les développements prévus dans le secteur et le prolongement du boulevard de l'Assomption jusqu'à la rue Notre-Dame pour :

- 3.1. Le territoire du projet de PPU;
- 3.2. Le boulevard de l'Assomption au nord de la rue Sherbrooke.

**Réponse** : Les données sur les débits de circulation proviennent d'une étude de circulation qui a été commandée afin de cerner les enjeux de transport en lien avec le prolongement du boulevard de l'Assomption vers le sud. Le scénario étant présentement à l'étude, le document complet ne peut être dévoilé.

Les extraits suivants sont présentés en annexes :

- A)** La situation actuelle du transport dans le secteur;
- B)** Les débits de circulation actuels et projetés :
  - Actuels : AM et PM [p.1-2];
  - Projetés avec le prolongement du boulevard de l'Assomption (AM /PM) [p.3-4];
  - Projetés avec le prolongement du boulevard de l'Assomption et le développement du secteur Assomption Nord (AM /PM) [p.5-6];
- C)** Les déplacements générés (AM/PM) projetés dans Assomption Nord.

Il est à noter que la densité de construction dans Assomption Nord utilisée pour le calcul de ces débits était plus forte que la densité retenue dans le PPU. Les données projetées sont donc supérieures à ce qui pourrait arriver avec les paramètres actuels du PPU.

Les débits de circulation ont été analysés en fonction des intersections qui sont directement affectées par les modifications au réseau routier (le prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue

Souigny). Ainsi les données ne sont pas élaborées au nord de l'avenue Pierre - de Coubertin étant donné que l'objectif de l'étude était de déterminer la configuration requise pour les nouvelles chaussées et de comparer des scénarios.

## STATIONNEMENT

*Question 4 : Lors de la séance d'information du 15 février dernier, M. Réjean Boisvert a mentionné la possibilité d'implanter des S3R pour les résidents. De quoi s'agit-il?*

**Réponse :** Les « S 3R » sont les zones de stationnement sur rue réservées aux résidents (SRRR), qui permettent aux résidents de réserver des espaces de stationnement sur leur tronçon de rue, moyennant le coût d'une vignette renouvelable chaque année.

Les informations relatives aux SRRR sont disponibles sur le site de l'arrondissement. On y présente notamment la démarche pour effectuer une demande d'espaces de stationnement réservés sur rue :

[https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=9417,112721638&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9417,112721638&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Comme la carte ci-après le démontre, le territoire du PPU comprend actuellement de petits segments de rues réservés aux résidents, sur la rue Chauveau et la rue de Marseille.



Extrait de la carte des secteurs de stationnement sur rue réservé aux résidents (disponible sur le site de l'arrondissement).

## **COUPES DE RUES**

*Question 5 : Merci de nous avoir fait parvenir les coupes actuelles du boulevard de l'Assomption, des rues Chauveau et de Marseille, ainsi que celle de l'avenue Pierre - de Coubertin en réponse à la question de M. François Gagnon. Celles-ci ont été déposées dans le dossier de documentation sur le site Web de l'OCPM. Est-ce que les lignes rouges sur ces coupes de rue représentent la limite de l'emprise publique de ces voies de circulation?*

Réponse : Oui, les lignes rouges représentent la limite de l'emprise publique.